

CHALET 2020

Du 5 au 21 juillet

Public concerné: enfants de 7 à 13 ans

▶ Coût du séjour: 660 euros + 35 euros de frais d'adhésion

▶ Hébergement: Chalet du Parmelan, Villard-Dessus, Alex - 43 places

▶ Voyage en autocar au départ de Marseille

Le séjour Chalet 2020 t'attends avec impatience!

Au programme: nombreuses activités variées, grands jeux, veillées, découverte de la nature et de la région savoyarde.

Sorties au lac d'Annecy et randonnées dans la montagne sont aussi privilégiées!



ASSOCIATION ALERTE
99 rue Consolat
13001 MARSEILLE
04 91 64 29 59
info@alerte.org



INFORMATIONS GÉNÉRALES

VERSEMENT DES FRAIS

Pour tous les séjours

- ✓ Un acompte de 130 € est demandé à l'inscription, ainsi que l'adhésion de 35€ (par famille et par an)
- ✓ Les versements se font :
 - ✓ par chèque à l'ordre de l'Alerte. Merci de: faire un chèque pour l'adhésion, indiquer au dos du chèque le nom, le prénom de l'enfant ainsi que le séjour choisi.
 - ✓ En chèques vacances éventuellement (sauf l'adhésion)

NB- Les familles qui nous confient plusieurs enfants pendant l'été bénéficient d'un abattement sur le prix des séjours :

- pour deux enfants : 7% d'abattement
- pour trois enfants : 10% d'abattement

D'autre part, il est possible de trouver un arrangement pour le versement de ces frais. Nous en parler au préalable.

En cas d'annulation d'une inscription moins de trois semaines avant le départ, l'acompte reste acquis à l'association.



ADHÉSION À L'ASSOCIATION : Tout participant à un de nos séjours doit être adhérent à l'Alerte. L'adhésion est fixée chaque année en assemblée générale, elle est annuelle et par famille. En 2020 elle est de 35,00€.

ALLOCATIONS-VACANCES : L'association est agréée pour recevoir les chèques - vacances.

INSCRIPTIONS : Le nombre de places est limité. Une inscription est considérée comme ferme lorsque nous sont parvenus :

- ✓ • la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- ✓ • l'acompte demandé pour le séjour
- ✓ • l'adhésion annuelle

Vous pouvez envoyer tous vos documents par mail à info@alerte.org, excepter les règlements.

PERMANENCES : Des permanences ont lieu au 99 rue Consolat toute l'année le mercredi de 17h30 à 19h (sauf pendant les vacances scolaires). Les familles peuvent aussi prendre rendez-vous pour rencontrer Bernard Analdi, ou Anne Quartino responsable des paiements, ou l'un(e) des directeurs(trices).



Informations
supplémentaires sur le
site internet :
www.alerte.org
ou par mail :
info@alerte.org

Choix du séjour : Mettre une croix dans la case, face au séjour choisi :		
07/07 au 23/07 :	Chalet ENFANTS	de 6 à 12 ans
07/07 au 23/07 :	La Rive PRE-ADOS	de 13 à 15 ans

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE de naissance : Age : Sexe :

Établissement scolaire : Classe :

L'enfant est-il baptisé ? L'enfant est-il catéchisé ?

NOM du RESPONSABLE LEGAL de l'enfant :

Profession des parents :

ADRESSE habituelle :

..... Tél 1 :

Tél 2 : Mobile :

ADRESSE pendant le séjour :

..... Tél :

Adresse mail :

Adresse mail :

(obligatoire pour les échanges avant et pendant le séjour, merci)

Recevoir les informations : MAIL COURRIER

Mr, Mme autorise l'Alerte à utiliser des photos de mon (mes) enfant(s) pour parution dans le site Internet de l'Association : OUI - NON (1)
(1) barrer la mention inutile

Date et signature :

Choix du séjour : Mettre une croix dans la case, face au séjour choisi :		
07/07 au 23/07 :	Chalet ENFANTS	de 6 à 12 ans
07/07 au 23/07 :	La Rive PRE-ADOS	de 13 à 15 ans

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE de naissance : Age : Sexe :

Établissement scolaire : Classe :

L'enfant est-il baptisé ? L'enfant est-il catéchisé ?

NOM du RESPONSABLE LEGAL de l'enfant :

Profession des parents :

ADRESSE habituelle :

..... Tél 1 :

Tél 2 : Mobile :

ADRESSE pendant le séjour :

..... Tél :

Adresse mail :

Adresse mail :

(obligatoire pour les échanges avant et pendant le séjour, merci)

Recevoir les informations : MAIL COURRIER

Mr, Mme autorise l'Alerte à utiliser des photos de mon (mes) enfant(s) pour parution dans le site Internet de l'Association : OUI - NON (1)
(1) barrer la mention inutile

Date et signature :